

torale devant le juge de paix, au lieu et place du Conseil de préfecture.

DEPARTEMENTS

Belley. — Le Petit Lyonnais raconte que, à Peyrieu, près de Belley, les organisateurs d'un enterrement civil, se voyant refusés par le curé des clés du clocher, ont, à l'aide d'une échelle, pénétré par une fenêtre dans l'église et sonné la cloche. Il y a eu la violation flagrante de la loi et une simple protestation ne saurait suffire. Si on laisse faire, qui empêchera, dit le Journal de l'Ain, les mêmes perturbateurs de s'emparer de l'église par le même moyen, et de célébrer sur l'autel toutes les bacchanales laïques dont il leur plaira de souiller le sanctuaire? Ils n'ont qu'à attendre la nouvelle loi municipale.

Saint-Etienne. — Les Chambres syndicales ont envoyé des délégués au préfet de la Loire. En son nom, M. Granet, secrétaire-général, les a reçus. Il leur a expliqué qu'aux termes de la loi, la distribution des secours votés par le conseil municipal ne pouvait être faite que par le bureau de bienfaisance et non par les chambres syndicales; néanmoins, le bureau de bienfaisance recruta toutes les indications que lui donneront les chambres syndicales pour une distribution équitable.

Marseille. — Le conseil municipal a tenu, hier, une séance qui, dès son début, a été interrompue par un grave incident. Le conseiller Wind, dont le nom a été prononcé au cours du procès correctionnel de M. de Lamoignon, a soulevé le débat. Le conseil a décidé d'organiser, sous son patronage et sous celui des Chambres de commerce, une Société d'encouragement pour le commerce français d'exportation, dans le but de développer le nombre des établissements français à l'étranger, et d'encourager les jeunes gens disposés à s'y rendre pour se livrer au commerce.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

COMMERCE FRANÇAIS D'EXPORTATION. — La Chambre de commerce de Paris a pris, dans sa dernière séance, une excellente résolution qui sera bien accueillie du monde commercial, et dont on est en droit d'attendre les meilleurs résultats.

Elle a décidé d'organiser, sous son patronage et sous celui des Chambres de commerce, une Société d'encouragement pour le commerce français d'exportation, dans le but de développer le nombre des établissements français à l'étranger, et d'encourager les jeunes gens disposés à s'y rendre pour se livrer au commerce.

La Chambre a approuvé le projet de statuts et la formule de circulaire qui seront adressés aux Chambres de commerce, aux Chambres syndicales, aux Sociétés et aux particuliers dont on peut espérer des souscriptions.

La Chambre s'est inscrite elle-même en tête de la souscription pour une somme de 5,000 fr. indépendamment des souscriptions individuelles recueillies parmi ses membres; elle a voté des remerciements à la Chambre de commerce d'exportation, qui s'est inscrite pour 2,000 fr., ainsi qu'à d'autres souscripteurs, dont les noms seront mentionnés au bulletin de souscription qui sera envoyé par la Chambre de commerce à tous ceux qui peuvent intéresser cette création patriotique.

À différentes reprises, déjà, nous avons exprimé dans ce journal le regret que nous éprouvions de ne pas voir notre Chambre de commerce dotée d'un revenu indépendant, lui permettant de s'associer dans un certain nombre aux œuvres entreprises dans un but d'intérêt général; telles que celle de la création à Roubaix d'un musée de tissus en usage aux colonies ou dans les pays lointains et vendus dans ces pays par les nations concurrentes; ou bien encore la création à Roubaix d'une école supérieure de commerce dans le genre de celle d'Anvers.

Certaines villes industrielles ont doté leur Chambre de commerce d'une recette particulière; celle des revenus des bureaux de conditionnement, par exemple. Ne pourrait-on en faire autant à Roubaix?

L'importance industrielle de notre ville méritait, nous semble-t-il, que la question soit étudiée.

AFFAIRES MILITAIRES

M. Durutte, colonel du 1er régiment territorial d'infanterie, publie cet ordre du régiment: officiers, sous-officiers, caporaux et soldats! Une longue et grave maladie dont je ne prévois pas le terminus a mort, m'empêche de commander en personne la brigade d'obtenir du ministre ma mise hors cadres.

Encore une fois, soyez assurés qu'en quittant le 1er territorial je suivrai toujours vos travaux avec le plus vif intérêt et mes vœux accompagneront les efforts que fera votre successeur pour vous mettre à même de rendre à la France les services qu'elle est en droit d'attendre de notre patriotique département.

Le Journal officiel publie une circulaire du ministre de la guerre portant que des sursis d'un an ou renouvellements de sursis d'un an seront accordés aux officiers de santé, aux pharmaciens de 2e classe et aux étudiants en médecine possesseurs de douze inscriptions valables pour le doctorat qui, se trouvant convoqués pour une période d'inscription dans la réserve ou dans l'armée territoriale, se seraient mis en instance pour obtenir le grade de médecin ou celui de pharmacien auxiliaire.

Suivant une autre circulaire, également publiée par le Journal officiel, les anciens engagés conditionnels d'un an des armes de l'infanterie et du génie, qui ont subi l'armement d'aptitude au grade de sous-lieutenants de l'armée territoriale, exonérés des résultats ne seront définitivement arrêtés que le 15 mars courant, seront ajournés à 1885, pour la période d'inscription à laquelle ils se trouveraient assujettis en raison de leur affectation actuelle à l'une des unités convoquées en 1884.

Par décision ministérielle du 8 mars 1884, M. Royer, lieutenant-colonel commandant le 66e régiment territorial d'infanterie, est appelé au commandement du 1er régiment de même arme, en remplacement de M. Durutte, rayé des cadres pour raison de santé.

M. Bureau, lieutenant-colonel commandant le 25e régiment territorial d'infanterie, est appelé au commandement du 66e régiment de même arme, en remplacement de M. Royer.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 13 mars, minuit 40. La pression barométrique est de 753 mm à Boulogne.

Une dépression assez forte existe sur le Pas-de-Calais.

Temps probable: vent variable, temps pluvieux. Température assez douce.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le conseil municipal est appelé à se réunir, mardi, 13 mars, à huit heures du soir, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1. Abattoir; demande d'un supplément de crédit de 118 francs pour l'exercice 1883; 2. Demande d'augmentation de subvention formée par la société de l'Union Lyrique; 3. Octroi; réclamation de M. Courouble-Lambin; demande d'un crédit de 72 fr.; 4. Demande d'un supplément de crédit pour les frais de procédure, etc.; 5. Pétition adressée à l'Administration municipale par un groupe d'habitants en vue de la mise en état de viabilité de la rue Vau-

ban; 6. Pétition adressée à l'Administration municipale par un groupe d'habitants, en vue du maintien de la ligne de tramways de la Grande-Place à la gare de Roubaix-Watroules; 7. Demande d'une bourse à l'Institut des jeunes avoués de Lille, et du trousseau réglementaire, formée par le sieur Bourgeois, en faveur de sa fille; 8. Demande de subvention formée par le Cercle nautique de Roubaix; 9. Demande d'une bourse à l'École des Beaux-Arts formée par M. Argellies, commandant du bataillon des Sapeurs-Pompiers de Roubaix, en faveur de son beau-fils, M. C. Busselle; 10. Demande d'une bourse à l'Institut des jeunes avoués de Lille, formée par le sieur Honoré Duhamel, en faveur de son fils Henri; 11. Assurances des bâtiments communaux; demande d'un supplément de crédit de 63 fr. 05 pour l'exercice 1883; 12. Classement d'une partie de la rue Buffon; 13. Classement de la rue Voltaire; 14. Classement de la rue de Flandre, 15, Boulevard de Cambrai; réception définitive des travaux de terrassement; 10. Éclairage public; demande d'un supplément de crédit de 10,567 fr. 61; 17. Cession de terrain à la voie publique; 18. Location d'un immeuble pour le transfert du bureau d'octroi, route de Lannoy; 19. Demande d'une demi-bourse (400 fr.) adressée à l'Administration municipale de Roubaix, par le commissaire central de police-roubaix, en faveur de son fils, élevé à l'Institut industriel de Lille.

20. Bois servant à la fabrication d'objets exonérés de l'impôt; mode de justification; 21. proposition de M. H. Herouart, demandeur d'un supplément de crédits-annonces sur les fils de candélabres de l'éclairage public; 22. habillage du concierge et de l'appariteur de la mairie; demande d'un supplément de crédit; 23. Fourniture d'eau pour les besoins communaux; demande d'un supplément de crédit; 24. Sapeurs-pompiers de Roubaix; caisse des retraites d'admission de trois sapeurs-pompiers; 25. demande d'augmentation de subvention formée par le sieur F. Desbrières; 26. construction d'un école à la ferme de l'Ébouage; 27. réception définitive des chaussées pavées de la rue de Crouy; 28. magasins généraux; compte de mitoyenneté de M. Sarlin; 29. désignation des deux mandataires de la commission chargée de assister le maire dans la confection de la liste des électeurs consulaires.

30. Demande d'augmentation de subvention formée par la chorale la Cecilia; 31. Lettre de M. Fiers; 32. Demande de subvention de M. L. Lombe, de Roubaix, en faveur de son fils, élève de l'École Centrale des Arts et Manufactures, à Paris; 33. Mise à la retraite de M. Roche; demande d'un crédit de 112 fr. 50, affecté au 4e trimestre de 1883, trimestre dont les fonds n'ont point été votés; 34. subvention de la ville pour la construction de l'École Nationale des Arts Industriels; 35. Pétition adressée à l'Administration municipale, en vue d'obtenir la réouverture de l'église des Peres Récollets; 36. Catastrophe de Ferlay; communication au Conseil des remerciements adressés par M. le Préfet du Pas-de-Calais et M. le Maire de Valenciennes; 37. Faillite de la Compagnie des Tramways de Roubaix; 38. Octroi; réclamation de MM. Desclée frères; 39. Anciennes écoles académiques de Roubaix; réclamation de M. Arrière-Faidherbe, professeur de dessin géométrique.

40. Demande de réhabilitation formée par le sieur Filippelle Leppers; complément à la délibération municipale du 13 novembre; 41. communication au conseil municipal d'un rapport de M. B. B. par M. L. Lombe, de Roubaix, en faveur de son fils, élève de l'École Centrale des Arts et Manufactures, à Paris; 42. rue de Rohan; réception définitive des travaux de pavage; 43. rue de la Gare; fourniture de bois; 44. rue de la Gare; fourniture de bois; 45. rue de la Gare; fourniture de bordures de trottoirs; réception définitive; 46. rue de la Gare; fourniture de candélabres; 47. rue de la Gare; fourniture de candélabres; 48. présentation de plusieurs maquettes du monument à élever à la mémoire des victimes de la catastrophe du 5 novembre; 49. mise en adjudication de la fourniture de deux tonneaux destinés à l'entretien de l'église.

Rapports de commissions. — 1. Boulevard Gambetta; construction des chaussées; réception définitive; 2. Boulevard Gambetta; réception définitive des aqueducs; 3. Institut Turgot; demande de crédit supplémentaire; 4. Institut Turgot; demande de crédit supplémentaire; 5. Sapeurs-Pompiers; demande de crédit supplémentaire; 6. Mise en adjudication des travaux d'entretien des propriétés communales pendant les années 1884 et 1885; 7. Services divers; chemin vicinal ordinaire n° 1; 8. Devis estimatif des travaux d'entretien à exécuter pendant trois ans, du 1er janvier 1884 au 31 décembre 1886; 8. Pavage de la portion du Boulevard d'Alsace comprise entre l'extrémité de la rue d'Alsace et le passage à niveau; 9. Installation d'urinoirs.

10. Achat de plaques rues; demande d'ouverture d'un crédit de 3,700 fr.; 11. alignement de la rue de la Potence; avis du conseil municipal; 12. Ecole de natation, renouvellement de l'adjudication; 13. Pétition d'un groupe d'habitants de Roubaix tendant à obtenir l'ouverture d'un marché rue Richard Lenoir; 14. Société des courses de Roubaix; 15. Société chorale l'Union Lyrique; demande de subvention; 16. Création d'un emploi de gardien du cimetière; 17. Testament mystique de M. Hilarioy-Franoux; 18. Logis; refus d'acceptation des fabriciens du St-Sépulchre; 19. Logis de Mlle Hespelle à la paroisse St-Joseph; avis du conseil municipal; 20. Liberté des marchés aux denrées; proposition de M. Bourgeois; 21. Liberté des marchés aux denrées; proposition de M. Demont; 22. Conseil local d'hygiène des manufactures; 23. Veu à émettre en vue du maintien de la subvention scolaire de l'Etat; 24. Ecole de Moulins; droit d'enregistrement; 25. Construction d'un aqueduc, rue des Fossés.

M. le préfet du Nord et Mme J. Cambon, sont venus ces jours-ci visiter l'atelier de M. Krabansky.

Brevet supérieur. — Trois élèves de l'Institut Sévigné, viennent de subir avec succès les examens du brevet supérieur: Mmes Héloïse Estraband, Marie Mathieu, et Marie Roussier. Les deux dernières ont obtenu la mention d'anglais.

Cours de géographie. — Par suite d'une indisposition de M. Faidherbe, conseiller d'arrondissement, le cours qui devait être fait par lui, samedi prochain, est remis au samedi suivant, 22 mars. Il n'y aura pas de conférence le 15 mars.

École dominicale de la rue Saint-Antoine. — À l'occasion de la Mi-Carême, l'École dominicale des Carmélites, rue Saint-Antoine, donneront lundi 17 mars, à sept heures, un grand service récréatif, qui paraît destiné à un aussi grand succès que les précédentes, et à laquelle les messieurs sont admis comme les dames. Il y aura une seconde représentation le dimanche de la Mi-Carême, 23 mars.

Le programme est fort attrayant. — La première partie se compose de monologues et de chansons, et d'une comédie de E. Souvestre, intitulée la Loterie de Francfort.

La seconde partie se compose d'un Voyage dans les Flandres, en 34 vues photographiques sur le grand appareil de projections, plus d'une vingtaine de tableaux mécanisés et de polygrammes entièrement nouveaux.

On peut se procurer des cartes d'invitation au concert des Carmélites, rue Saint-Antoine.

Fête de Gymnastique-Concert. — La Société municipale de Gymnastique et d'Armes la Roubaissienne, offrira une fête de gymnastique-concert à ses membres honoraires, dimanche 30 mars, à sept heures, 12 du soir, à l'Église St-Joseph.

Grande Fanfare. — Nous rappelons que le tableau de M. Krabansky « Un futur Général » dont le tirage a eu lieu le 24 février dernier, a été gagné par le n° 418.

Ce tableau n'a pas été réclamé encore et restera acquis à la Société si l'heureux possesseur du billet gagnant ne s'est pas fait connaître dans les trois mois qui suivent le tirage, c'est-à-dire le 24 mai prochain.

Avis du détenteur du n° 418.

La société Sainte-Cécile d'Hein donnera une soirée récréative, dimanche 23 mars, dans les salons de la Mairie, de cette commune. Le programme sera aussi attrayant que varié.

Le monnaie de billon. — On nous écrit de Pierin (Cotes-du-Nord): « Je viens de lire dans votre estimable journal qu'il manque de la monnaie divisionnaire nécessaire pour le paiement des ouvriers. Si on s'adressait dans l'Ouest, cela ne manque pas. Ici l'on ne voit que de la monnaie de billon et de petites pièces. »

Un enfant brûlé. — Un enfant de quatre ans, Eugène Gerard, rue des Arts, est tombé hier après-midi, dans un chaudron d'eau bouillante. Il a des blessures graves sur tout le corps. Le docteur Dubron, qui lui a donné les premiers soins, craint qu'il ne succombe à ses blessures.

Monnaie faite. — Un jeune homme de 16 ans, rencontré hier soir une jeune fille, qui avait formellement refusé la valise de lier connaissance avec lui, la grossièrement apostrophé, et a même été jusqu'à la frapper. La pauvre fille a porté plainte contre ce jeune émancipé.

Un trieur de laines, R. Ménart, avait depuis quelque temps une dent contre un employé de commerce, hier l'ayant dérangé dans son travail, l'a giflé, après avoir grossièrement insulté. Procès-verbal a été dressé contre Ménart.

Un tisserand de la rue Vaucanson, Arthur Durand, étant rentré ivre hier chez lui, chercha querelle à sa femme, et la maltraita.

Celle-ci s'en vengea en déposant une plainte contre lui. Elle dit au commissaire: « Mon mari est un garnement. Il ne se contente pas de me frapper, il vole. » Il vole? et où donc? « Je ne sais, M. le commissaire, mais il m'a apporté, l'autre jour, des bijoux, en me disant: En voilà qui ne coûtent pas cher. » Durand a été arrêté pour violences contre sa femme et pour vol.

Un journalier, Adolphe Leblanc, a été arrêté hier pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Les affiches. — Nous croyons utile de rappeler que les affiches apposées dans les établissements publics (bôtels, restaurants, cafés, salons de coiffure, débits de tabac) sont passibles du timbre de dimension, sous peine d'une forte amende. L'Administration d'enregistrement a, sous ce rapport, une tolérance à cet égard; mais une circulaire ministérielle, qui date déjà de quelque temps, prescrit l'accomplissement de cette formalité.

Fausse monnaie. — La Banque nationale de Belgique a constaté, dans un envoi de son argent à Paris, la présence d'un certain nombre de pièces de 20 fr. jaunes et obtenues au moyen de platine teinte d'or. Deux de ces pièces sont au millésime de 1858, avec l'effigie de Napoléon III; les autres sont au millésime de 1878, avec la République française entre les coges et le faisceau. La Banque nationale vient d'entamer à ce sujet une enquête.

M. Frère-Orban a communiqué ces renseignements à M. de Smet, représentant de la France à Bruxelles, et lui a signalé l'intérêt qu'il y aurait à ce que la Banque de France fit une enquête simultanée avec celle que poursuit la Banque nationale de Belgique.

CHAMBRES SYNDICALES OUVRIÈRES.

Les délégués au conseil général des chambres syndicales ouvrières sont priés d'assister à la réunion extraordinaire prévue qui aura lieu le vendredi 14 mars, à huit heures précises du soir, au siège social.

TOURCOING

Avis militaire. — Conformément aux ordres du ministre de la guerre et en exécution de l'article 25 de la loi du 27 juillet 1872, il sera procédé en 1884, à une revue d'appel des hommes dits à la

disposition de l'autorité militaire des classes de 1879 et 1881.

SAISON. — 1° Jeunes gens dispensés du service d'activité en temps de paix (article 17 de la loi du 27 juillet 1872, ainsi d'orphelins, fils aînés ou uniques de veuve, frère de militaires en service, etc., etc.).

2° Jeunes gens dispensés, à titre temporaire, de tout service militaire (article 22 de la loi). 3° Jeunes gens laïcs; militaires rayés dans leurs foyers, en vertu de décisions ministérielles spéciales.

Les jeunes soldats qui ont obtenu des sursis d'appel et en ont été conditionnels en sursis sont dispensés d'assister à la revue.

Les hommes classés dans les services auxiliaires de l'armée faisant partie des classes de 1875-1877-1879-1881 devront également répondre à cet appel. En conséquence, les hommes des catégories visées ci-dessus domiciliés ou en résidence dans la commune de Tourcoing se présenteront au lieu indiqué par l'autorité militaire, le 27 mars 1884, à midi 1/2.

Ils seront porteurs de leur livret individuel. Les hommes qui ne se conformeront pas aux prescriptions du présent avis seraient passibles de punitions disciplinaires.

Expulsés. — Ses individus dont les noms suivent, ont été expulsés hier du territoire français: Victor Hairix, Jeanne Vanhoeymesse, Louis Drouard, André Mabillet, Théodore Hanet, Alexandre Lepage, Jean-Baptiste Heyndrick, Mathieu, Meonen, Henri Renard, Alphonse Van Vleteren.

Extradés. — La gendarmerie française a remis aux autorités belges, un ouvrier charpentier, originaire de Prusse, Hubert Coffinet, poursuivi par le parquet de Verviers pour une affaire de meurtre.

LILLE

Le concours Duplex. — Le jury du concours pour le statu de Duplex a été réuni hier, au Palais des Chambres-Élysées, à 9 heures du matin. La séance a été longue; elle ne s'est terminée qu'à midi.

Le prix a été décerné à la maquette portant le n° 2 et le devis « Nord ». Elle représente le héros tenant l'étendard français de la main gauche, et tendant le bras droit d'un geste plein de grandeur et de noblesse, comme pour prendre possession du vaste territoire de l'Inde au nom de la France. Le piédestal orné de tables d'épigraphes, porte deux inscriptions et deux bas-reliefs.

L'une des inscriptions dit: « A Duplex, ses concitoyens — 1884. » L'autre: « L'an 1884, selon le vœu émis par le Conseil général du Nord, ce monument a été érigé par souscription départementale; membres de la commission d'initiative: MM. ... L'inauguration a eu lieu le ... sous la présidence de M. ... En outre, les quatre faces portent les noms de Pondichéry, Karikal, Mahé, Yanam. Les bas-reliefs représentent: Duplex et sa femme, voyant éclater une bombe à leurs pieds, au siège de Pondichéry; et Duplex au Conseil, entendant la lecture de l'ordre inique qui le raye. »

Cette œuvre est superbe. Elle a pour auteur M. Fagel, de Valenciennes, qui l'a faite à Rome, où il est pensionnaire de l'Etat.

Deux mentions honorables ont été décernées, l'une au n° 5, qui a pour auteur M. Housin, de Douai, et l'autre au n° 3, dont l'auteur est M. Cordonnier, de Lille, — deux auteurs également très-beaux.

Une lettre de Massenot: « Bruxelles, 10 mars 1884. »

« Mon cher Barwolf, je vous prie de m'envoyer, si vous le pouvez, un exemplaire de votre livre sur les répétitions musicales de Manon, et de m'indiquer le prix de l'ouvrage. »

« Aujourd'hui, vous avez justement repris le bâton de commandement, et j'en suis heureux pour la bonne exécution de l'ouvrage. »

« Merci encore et toutes mes affectueuses félicitations. » J. MARSSENET.

L'accident de chapellet. — Le curieux accident que nous avons rapporté dernièrement et dont a été victime un jeune élève de l'Institut Saint-Joseph à Lille, a excité la verve d'un de nos confrères, l'Organe de l'Écho, qui a transporté cet accident dans sa ville et l'a appliqué non à un enfant mais à une dame. Voici le journal fantaisiste du journal l'Écho.

« On nous rapporte qu'un accident est arrivé dimanche matin, à une paroissienne de Saint-Nicolas en Berlaimont. Cette dame, dans un élan pieux, a avalé le chapellet qu'elle égrenait devant une statue de Notre-Dame des Sept-Douleurs, et celui-ci d'une poids de 30 à 40 grammes, s'est arrêté dans l'œsophage. Le praticien qui prodigue ses soins à la pauvre femme, espère encore que le chapellet ne pénétrera pas dans l'intestin, d'où on le délogerait difficilement.

« Cet accident, qui rappelle les mésaventures de l'homme à la culbrette et du personnage à la fourchette, fait l'objet des conversations intimes dans la paroisse. »

Acte de brutalité. — Les Belges habitant Fives ont dédicé un très mauvais caractère. Un homme ayant eu une discussion avec une femme, devint tout à coup furieux et, s'emparant d'une queue de billard, se mit à frapper d'un coup de bâton fil brisé en plusieurs morceaux.

On put alors intervenir et conduire ce forcené au poste du 8e arrondissement. M. le commissaire a commencé l'enquête.

Blessures mortelles. — Nous apprenons au dernier moment qu'un fils dénaturé avait maltraité sa mère avec tant de cruauté que celle-ci serait très gravement blessée et qu'on aurait des craintes pour sa vie.

Disparition. — Le nommé Pierre Deckmyn, demeurant rue Esquermois, 38, a disparu de son domicile depuis le 6 mars.

Il est âgé de soixante ans, taille au-dessus de la moyenne, maigre, teint pâle, sans barbe, vêtu

recueilli chez elle; le demi qu'elle portait, c'était celui de son père; elle était pauvre à présent, mais elle était née dans le luxe, châteline dépossédée... Sur cette donnée, l'imagination du jeune homme brodaît une longue et douloureuse histoire qui rendait Stéphanette encore plus intéressante à ses yeux, et créait entre elle et lui les liens d'une amitié commune. Un soul point l'embarassait; pourquoi venait-elle seule, chaque dimanche, à travers toute la ville, entendre la messe de cinq heures à Saint-Maurice?

Cette question fut résolue, et le roman s'éroula lorsque, un mois plus tard, il découvrit Stéphanette dans la boutique de la rue de l'Aiguillerie. Il fut très étonné de la trouver fille d'un brocanteur. Mais il l'aimait, et, trop ignorant de la vie pour savoir quelle barrière le monde mettait entre un homme de sa naissance et une fille d'aussi petite condition, il se fit un point d'honneur de garder, malgré cette découverte, la même amitié à la pauvre Stéphanette.

Il voulut lui parler de nouveau. Un matin, il entra tout simplement dans la boutique. La jeune fille était seule. Elle vit tout de suite qu'il venait pour elle, et ils se mirent à causer, sans embarras, comme gens qui se connaissent et s'estiment depuis longtemps. On promit de se revoir, et, depuis lors, le clerc de M. Furoudeau passa plus souvent dans la petite rue de l'Aiguillerie. Quelquefois il s'arrêtait, et caquait un peu; le plus souvent il longeait les fenêtres de la boutique, essayant d'y pénétrer à travers les vitres, le visage de Stéphanette. Elle avait aperçu, il continuait son chemin, joyeux, l'âme prête à chanter.

d'un paletot et d'un pantalon noir, chemise de couleur.

Commencement d'incendie. — Mercredi, vers 7 heures, les agents de service Bernard et Vapin aperçurent des flammes au 1er étage des magasins du Bon Marché. Ils pénétrèrent aussitôt dans la maison ébranlée par les débris qui commençaient à tomber. L'agent Vapin se précipita gravement brûlé à la main. Dégât matériel insignifiant.

Noms des électeurs rayés depuis deux ans des listes électorales de Roubaix. (Suite.) Voir l'annonce de Roubaix n° 43.)

François-Joseph Lecomte, rentier (décédé). — Jean-Baptiste Leconte, tisserand (décédé). — Henri Leconte, contre-maître (Amiens). — Auguste-Joseph Lefebvre, lamier (Amiens). — Alexis-Joseph Lefebvre, tisserand (Watroules). — Jean-Baptiste Legrand, employé (décédé). — Édouard Leloux, tisserand (3 ans 1/2 à Lille). — Jean-Baptiste Leloux, marchand de légumes (3 ans 1/2 au Blanc-Sau). — François-Joseph Letoux, boulanger (décédé). — Alphonse Letoux, employé (3 ans 1/2 à Lille). — Gilbert Lemoine, menuisier (Tourcoing). — Henri Lemoine, fleur (décédé). — Cyrille Lempereur, tisserand (Hespre). — Ernest Lengic, contributions indirectes (Hébutin). — Pierre-Ambroise Lepers, marchand (Tourcoing). — Louis-Xavier Lepers, marchand (Tourcoing). — Louis-Joseph Lepers, rentier (décédé). — Julien Lepers, tisserand (décédé). — Henri-Victor Lepers, journalier (3 ans 1/2).

Jules-Desiré Lepoutre, homme de peine (Nouveaux). — Désiré Letailleur, dessinateur (à Croix). — Georges Letailleur, employé (à Croix). — Armand Lerouid, employé (en Amérique). — Louis Lerouge, cabaretier, décédé. — Louis Leroy, tisserand (décédé). — Charles Lespiau, contre-maître (à Fourmies). — Henri Leuridan, cocher (Dorignies). — Louis Leurgie, tisserand (décédé). — Joseph Leurgie, tisserand (décédé). — Henri-Joseph Leurgie, tisserand (décédé). — Ferdinand Long, trieur (absent depuis 3 (12)). — Casimir-Louis Lorient, contre-maître (Watroules).

Désiré-Joseph Pochon, fleur (décédé). — Théodore-Joseph Pollet, rattacheur (en Belgique). — Jean-Baptiste Pontier, tailleur (décédé). — Charles Prouvoit, trieur (décédé). — Henri-Joseph Quénon, tisserand (3 ans d'absence. Inconnu). — Victor Raiff, lamier (inconnu, 3 ans à Lille). — Magloire Raye, agent d'affaires (à Lens). — Constant Rémy, marchand (décédé). — Léon-François Ribert, mention (Rouen). — Pierre-Charles Riche, école des mines (Saint-Etienne). — Antonin Rientz, domestique (décédé). — Augustin Risbourg, cylindrier (décédé). — Jules Roche, fleur (décédé). — Jean Rousseau, contre-maître (à Reims). — Henri Rousseau, corroyeur (décédé).

Charles-Achille Roussel, employé. — Aimé-Louis Roussel, tisserand (3 ans 1/2 à Paris). — Charles Roussel, contre-maître (décédé). — Jean-André Rirart, frère (parti de Roubaix). — Nicolas St-Germain, frère (parti de Roubaix). — Hyacinthe Samain, cabaretier (décédé). — Désiré Sandorin, tisserand (décédé). — Alexandre Sarré, débiteur (décédé). — Hippolyte Sautois, fabricant (décédé). — Georges Sax, concierge (3 ans à Boulogne). — Charles Schaeffer, tisserand (2 ans 1/2, Reims). — Joseph Schaff, dessinateur (parti de Roubaix). — Baptiste-Joseph Segard, rentier (décédé). — Charles Segard, épicer (décédé). — Henri-Sébastien, employé (décédé). — Émile-Louis-Joseph Senoz, employé (décédé). — François-Henri-Joseph Sinsolre, professeur au collège (parti de Roubaix). — Louis-Philippe Sonnette, employé (décédé). — Désiré Delobel, boulanger (Wasquehal). — Louis-Henri Deloore, boulanger (à Prémesses). — Henri Delvaere, domestique (décédé). — Guillaume-Adolphe Desmet, tisserand (décédé). — Achille Deszobrouk, cylindrier (décédé). — Louis Lambin, tisserand (décédé). — Joseph-Louis Leclercq (décédé). — Julien Lecomte, tisserand (décédé). — Jean-Louis Wille, clerc de notaire (décédé).

Tribunal correctionnel de Lille. Audience du jeudi 13 mars. Présidence de M. HEDDE, vice-président.

Aimés Braquaval, Florimond Dierick et Jules Demuenaers, habitant Roubaix. Ces pauvres diables avaient volé; comment faire pour se désaltérer? Pas même le courant d'une onde pure. Ce qui y avait de plus simple, c'était de s'approprier quelques bonnes bouteilles. Précisément l'estaminet tenu par les époux Devos se rencontrait sur leur chemin. Y entrer et s'emparer de quatre litres de liqueurs fut pour eux l'affaire d'un instant.

Deux mois de prison en est le prix. Paul Poulet et Tablemont Louis, assistaient à Fourmes à un combat de coqs. Ce spectacle leur permit d'observer quelques uns de leurs voisins. L'un de ces derniers recut même, selon sa déposition, une entorse au pied et à l'œil!!!

Pour les calmer le tribunal envoya Poulet en prison pendant 20 jours et Tablemont pendant 8 jours.

Flore Laforgue était femme de ménage chez la veuve Baillet, à Armentières. Elle avait de bien belle mousseline, la veuve Baillet; si belle qu'elle tenta Flore.

Et Flore en déroba deux coupons d'une valeur de 40 fr.

Deux mois de prison à Flore.

Semblables aux Capulets et aux Montaignes, les Matou et les Bouckenovs sont des ennemis irréconciliables.

Voulant éteindre dans le sang cette vieille haine de famille les Matou et les Bouckenovs en vinrent aux mains à Wasquehal, la semaine dernière.

Auguste Matou le vaincu a été acquitté, Pierre et Alphonse Bouckenovs, les vainqueurs ont été condamnés, chacun à une amende de 25 fr.

Le Tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes: Huit jours de prison contre Auguste Parvis et

Telle était l'histoire de leurs amours, bien simple et bien courte. Vingt fois Jean s'était promis de la raconter à son oncle. Mais il n'avait jamais osé le faire, et le marquis ignorait absolument les antécédents, lorsque, le 7 juillet 1816, il vit Jean regarder Stéphanette, et Stéphanette sourire à Jean.

III

En quittant son neveu, le marquis monta vers la haute ville pour reprendre le chemin de la Merlière. Il marchait la tête basse, regardant au dedans de lui-même, comme il arrive aux songeurs. Dans son âme passaient et repassaient, procession tumultueuse et lugubre, les souvenirs d'autrefois. Par moments, la scène muette dont il venait d'être témoin, entre Jean et la fille du brocanteur, revivait en lui, importune comme une question insoluble. Ce regard, ce sourire qui l'avaient d'abord étonné, l'inquiétaient à présent